

Bureau syndical du 20 septembre 2018

DELIBERATION N° 2018-09-055
Autorisation de signature du marché de réception, stockage, conditionnement et chargement des cartons bruns issus de La Balagne

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean- Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, FILONI François et DE MEYER Jean-Michel.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Mesdames : BATTESTINI Serena.

Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et MELA François.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 1er/10/2018
et de la publication de l'acte le : 1er/10/2018



Pour le Président, par déléga.
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180920-2018-09-055-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

Le Vice président, Xavier Poli expose

Au vu de l'évolution des tonnages collectées sur le secteur de la Balagne, l'intégration de la microrégion dans le marché lié à la Haute-Corse pose des problèmes de gestion des flux selon les installations. Aussi, une consultation a été lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen à lot unique, d'une durée de 12 mois à compter de sa notification qui sera reconductible expressément 3 fois 12 mois. Ce contrat se déroulera selon le principe d'un accord cadre mono attributaire par bons de commande sans minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaire.

Section de fonctionnement article 611.

Estimation budgétaire : 37 500 € HT

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2018,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché visant de réception, stockage, conditionnement et chargement des cartons bruns issus de La Balagne, avec le candidat ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse selon la décision de la Commission d'appels d'offres, la Société Balagne Recyclage, pour un montant estimatif de 37.500 € HT par tranche de 12 mois.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 20/09/2018

Considérant que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2018.

Ouie l'exposé de M. Xavier POLI, Vice Président,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société BALAGNE RECYCLAGE
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI